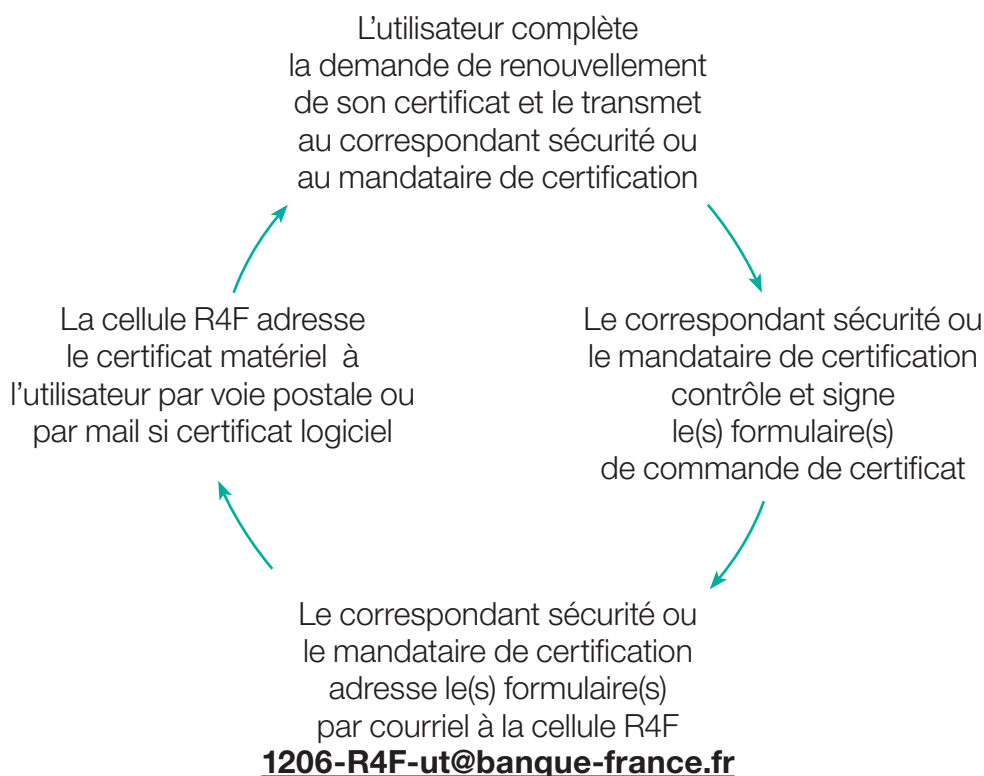


J'AI REÇU UN MAIL M'INFORMANT DE L'EXPIRATION PROCHAINE DE MON CERTIFICAT

Les certificats ont **une durée de validité de trois ans** à partir de leur date de création par la cellule R4F. Le **porteur du certificat** désigné dans le formulaire de commande reçoit un courriel automatique d'alerte à 60 jours puis à 30 jours avant la date d'expiration, afin d'entreprendre les démarches nécessaires au renouvellement (prévoir 30 jours).



Pour accéder au formulaire de commande, voir la rubrique « **Comment dois-je compléter le formulaire de commande d'un certificat ?** »